



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC
DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille VINGT CINQ, le jeudi 4 décembre 2025 à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. ROCHER Dominique, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, M. BIBENS Sylvain, M. DELAIRE Claude, Mme MASIN Claudie, Mme FLEURY Aurore, M. BOUDOT Vincent, M. VERBRUGGHE Manuel (arrivé à 19h19), Mme PARET Aurélie

Absentes :

Absente excusée : Mme CHASSAGNE Annie

Exclus :

Procuration : Mme CHASSAGNE Annie à Mme MASIN Claudie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 19 heures 15

PROCÈS VERBAL DU 12/11/2025

Monsieur DELAIRE demande une rectification : il souhaite qu'une phrase soit retirée du PV.
Les membres du conseil municipal sont d'accord.

Le procès-verbal est approuvé avec 14 voix pour

DÉLIBÉRATION 2025_12_01

CONVENTION D'UTILISATION POUR TRAVAUX AVANT CESSON CONCERNANT LE PRÉAU DE L'ANCIEN COLLÈGE DE LUSSAC (DOJO)

Monsieur le Maire explique qu'il a été nécessaire de rédiger une convention d'occupation précaire au profit de notre commune, par le département de la Gironde, du préau situé au collège Lucie Aubrac, afin que des sondages soient effectués avant les travaux de construction du futur dojo.

Cette convention est établie jusqu'à la cession du préau à notre commune.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire entre le département de la Gironde et la ville de Lussac.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_12_02
DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MFR DU RIBÉRACOIS

Monsieur le Maire explique que la Maison Familiale Rurale du Ribéracois participe à la formation professionnelle des jeunes et des adultes de son territoire.

Ainsi, deux jeunes originaires de notre commune bénéficient de cette formation.

La MFR nous sollicite pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le Maire propose d'allouer une aide de 100 euros par jeune, soit une subvention de 200 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 euros à la MFR du Ribéracois

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_12_03
DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Vu le budget de la commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la Décision Modificative suivante du budget de l'exercice 2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2131 23	50 000,00		
D I 23 2313 13		50 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	50 000,00	
	Réductions	50 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	50 000,00
Solde Réductions	50 000,00
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les virements de crédits susmentionnés sur l'exercice 2025

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_12_04
CHOIX DE DEVIS POUR LA VOIRIE

Monsieur MESSAHEL, 1^{er} adjoint délégué à la voirie, présente un devis de la société Signaux Girod pour des travaux de marquage au sol.

Le montant est de 420 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de 4 de la société Signaux Girod pour un montant de 420 €

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_12_05
CHOIX DE DEVIS POUR LE NETTOYAGE DES CHEMINS RURAUX

Monsieur MESSAHEL, 1^{er} adjoint délégué à la voirie, présente un devis de la SARL Gaby Débroussaillage pour le nettoyage des chemins ruraux.

Le montant est de 3 240 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Gaby Débroussaillage pour un montant de 3 240 €

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2025_12_06
CHOIX DE DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur MESSAHEL, 1^{er} adjoint délégué à la voirie, présente un devis de la société Amis Parcs et Jardins pour l'entretien du terrain de football et des abords.

Le montant est de 7 200 € pour l'année

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la société Amis Parcs et Jardins pour un montant de 7 200 € pour l'année.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

TOUR DE TABLE

Mr GATINEL :

- 10 Décembre : Commission révision liste électorale à 17h30. Jocelyne a bien préparé le travail.
- Place : pas d'amiante. Essai de couche de forme. Visite à la DRAC, Mr GATINEL et Mme FLOCK ont été reçus et ont appris qu'il y a 600m² de fouilles complémentaires. Ce sont des vestiges de cimetière qui coutent chers qui peuvent durer jusqu'à 2 mois ½ et couter environ 250 000€. Cette zone peut être oubliée dans le projet. En Janvier 2026, Mme FLOCK pourra peut-être nous présenter un nouveau projet. Il faut prévoir l'évacuation des eaux pluviales.
- Dojo : en attente des résultats des sondages. Projet : un maximum de surface d'exercice, 2 bureaux, 2 vestiaires et blocs sanitaires et 1 local technique. Pour le gros œuvre le coût dépendra des sondages géotechniques. On espère l'avant-projet chiffré avant le 09 Février 2026 afin de pouvoir demander les subventions. Début des consultations au printemps et fin des travaux fin 2026 ou 1^{er} trimestre 2027.
- Projet SOLIHA : en attente de la convention tripartite et du projet de bail de réhabilitation pour mise à disposition du bâtiment pendant 25 ans.
- MAM : deux personnes sont intéressées pour la reprise, Mr GATINEL nous informera de la suite. Mme SABACA souligne que c'est un service indispensable.
- Mr GATINEL est allé à la rencontre de la nouvelle esthéticienne à domicile, elle affirme être en règle pour son activité future.
- 17 Décembre : signature d'une partie des ventes de chemins ruraux et parcelles et l'autre partie se fera en Janvier 2026.

- Nettoyage de l'église : très bonne matinée qui a réuni une trentaine de personnes. Mr l'Abbé est venu avec des paroissiens de Lussac et d'autres communes.
- 07 Décembre : Concert Gospel pour la réouverture de l'église
- Sondage routiers :
 - Malydure : limité à 50Km/h, trafic moyen de 1 295 voitures/jour (17 poids lourds/jour), 85% des usagers roulent à moins de 66Km/h pour les véhicules légers et 55Km/h pour les poids lourds. 176 véhicules roulent au-dessus de 80Km/h et 1 véhicule à 107Km/h. Seulement 50% respectent la limitation de vitesse. Préconisation : ajout de panneaux de limitation à 50 km/h en amont du panneau d'agglomération.
 - Chéreau : limité à 30Km/h, trafic moyen de 1 396 voitures/jour (14 poids lourds/jour), 85% des usagers roulent à moins de 50Km/h pour les véhicules légers et 38Km/h pour les poids lourds. 29 véhicules roulent au-dessus de 70Km/h et 1 véhicule à 86Km/h. Malgré les chicanes, seulement 15% respectent la limitation de vitesse. L'ajout de pots ou jardinières pour limiter la visibilité. Préconisation pour ralentir la vitesse : ajout de pots ou de jardinières au niveau des écluses routières, ce qui en limitant la visibilité ferait réduire la vitesse des véhicules.

Mr GATINEL n'est pas étonné par les résultats pour Malydure mais ne se doutait pas d'une telle circulation pour Chéreau.
- Le pont de Jeannerey va être refait par le département dans les semaines qui viennent.

Mme FORESTIER :

- Les évaluations du personnel se passent bien. Mr MESSAHEL et Mr LAGARDE ont évalué les agents techniques.
- 09 Janvier : Repas du personnel après les vœux.
- 17 Décembre : Après-midi récréative avec animation musicale.
- 11 Janvier 2026 : Repas des anciens.
- Un administré a fait remarquer que le Pôle Médical n'est pas propre. Nous allons faire le nécessaire.
- Fermeture de la mairie à 16h le 24/12 et le 31/12 et 15h pour les agents techniques.

Mr VERBRUGGHE :

- 17 Décembre : Commission des associations à 18h30.

Mr DELAIRE :

- Mme BURET a un gond qui est descellé. Mr LAGARDE va faire le nécessaire.

Mr BIBENS :

- Où en est-on du futur parking près du collège ? Mr GATINEL attend la rétrocession de la parcelle par le département pour procéder à l'aménagement.

Mme FLEURY :

- 22 Janvier 2026 : Repas des exposants du marché.

Mme SABACA :

- Plusieurs décorations lumineuses ne fonctionnent pas. Le problème a été réglé.

Mr ROCHER :

- Concours des décorations de Noël des vitrines des commerçants. Remise des prix lors des vœux du Maire.
- Certains articles sont en cours pour la gazette. Date limite de remise des articles le 12 Décembre. La gazette doit être envoyé pour impression au plus tard la semaine de Noël.
- Terra Aventura : Réunion le 11 Décembre à St Emilion à l'Office de Tourisme.

Mr LAGARDE :

- Rambaud : SUEZ refait toutes les canalisations.
- Ancienne boulangerie : le nettoyage a été fait par les agents techniques.
- Pôle médical : suite aux cambriolages, l'alarme a été vérifiée. Une entreprise interviendra.
- Salle des fêtes : la toiture a été refaite.
- Le logement au-dessus de l'école a été reloué.

Mr MESSAHEL :

- Entretien des agents : Mr LAGARDE et Mr MESSAHEL les ont reçus séparément. Ils sont satisfaits de leur encadrement et vont partir en formation.

Mr GATINEL remercie tout le monde pour la décoration de Noël de la mairie.

Séance levée à 21h15